

**Commune de  
Sainte-Ruffine**



REPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
-  
Département  
de la Moselle

Nombre de membres  
du Conseil Municipal :

Elus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Pouvoirs :  
Absents : 1

Convoqués le :  
5 octobre 2022

**Procès-Verbal du conseil municipal  
Séance du 11 octobre 2022 à 18h30**

---

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre 2022, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BAUDOÛIN Daniel, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur BAUDOUIN Daniel, Maire.  
Madame HAHN Sylvie et Monsieur BOTELLA Gérard, Adjoint au Maire.  
Mesdames COUPPEY Annick, DAMOISELET Fabienne, DOGNY Manon, LAMISSE Véronique, RIPPLINGER Valérie, Messieurs BARTHELEMY Jean-Baptiste, CARL Christophe, HOELTZEL Patrick, MONCHAMPS Hugues, JOYEUX Jean-Pierre et SCHNEIDER Roland, Conseillers Municipaux

**Etaient absents excusés :** Madame GRENOUILLET Laurence

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOTELLA Gérard.

---

**Ordre du jour**

- Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2022

**Points à délibérer :**

**1 – DCM 2022/46 : Recrutement d'un Adjoint d'Animation pour accroissement temporaire d'activité**

**2 – DCM 2022/47 : Attribution d'une subvention à Joël BLAISON**

**Monsieur BAUDOUIN ouvre la séance à 18h30 avec 12 voix.**

Il propose l'adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**Arrivée de Monsieur HOETZEL et Madame DOGNY à 18h45.**

**Délibération n°2022/46 : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

L'assemblée,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, articles L332-23 1° et L332-23 2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour accompagner les animatrices à la cantine lors de la pause méridienne, soit 2h par jour entre 12 et 14h hors mercredi et congés scolaires,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois renouvelable ;

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint d'Animation pour une durée hebdomadaire de services de 8 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon du grade d'Adjoint d'Animation ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du code général de la fonction publique si les besoins du service le justifient (clause facultative).

**Le Maire**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois renouvelable.

AUTORISE Monsieur Baudouin, Maire de Sainte-Ruffine à signer tout document afférent à ce recrutement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopté par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

Arrivée de Monsieur CARL à 18h50

**Délibération n°2022/47 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR AIDER JOEL BLAISON A PASSER SON PERMIS DE CONDUIRE**

Le Maire expose au Conseil la situation précaire dans laquelle se trouve M. Blaison, habitant de Sainte-Ruffine et propose de lui attribuer une subvention pour l'aider à passer son permis de conduire, afin de retrouver un travail.

**Adopté par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention à Monsieur Joël Blaison.

**La séance est clôturée à 19h10**

**Récapitulatifs des points délibérés :**

**DCM 2022/46 : Recrutement d'un Adjoint d'Animation pour accroissement temporaire d'activité**

**2 – DCM 2022/47 : Attribution d'une subvention à Joël BLAISON**

